Jeudi, 27 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 115.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène Carpentier.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 26 SEPTEMBRE 1849.

La *Gazette de France* nous adresse plusieurs questions de logique gouvernementale en nous engageant à les méditer. Les doctrines de la *Gazette* sont suffisamment connues de ses lecteurs. Ils ont eu plus d'une occasion de méditer sur des questions comme celles-ci : « Pourquoi le Peuple qui a le droit, dans les Républiques, de se gouverner lui-même délègue-t-il ce droit à une assemblée ? Ce Peuple a-t-il le droit de rentrer dans l'exercice de sa souveraineté avant le terme de la délégation ? » etc., etc., etc.

La *Gazette* répond elle-même à la première des questions, en nous disant que le Peuple ne délègue à ses représentants que la part de souveraineté qu'il ne peut exercer lui-même. Un citoyen, par conséquent, est censé n'avoir jamais délégué à qui que ce soit son droit de penser et de discuter, par la raison qu'il a toute qualité pour exercer ce droit. Rien de plus vrai : pourtant il est également vrai que presque tous les pouvoirs, bien qu'émanés du Peuple, ont toujours cherché à ravir au Peuple les droits qu'il peut exercer par lui-même.

Le système monarchique admettait si peu la liberté de discuter et de penser qu'il a plus d'une fois sévi contre les écrivains de la *Gazette* et persécuté des penseurs tels que Châteaubriand et Lamennais (monarchiste alors) pour avoir voulu user de ce droit que la *Gazette* déclare imprescriptible ou, pour mieux dire, indéléguable. Il ne restait au Peuple qu'à retirer sa délégation à un pouvoir aussi abusif.

La *Gazette* soutient que le Peuple aurait dû attendre le *terme de la délégation*. Et quand est-ce qu'aura légalement lieu ce terme? Ce sera, d'après le système de la *Gazette*, le jour où finira l'existence du dernier de la race des Capets. Nous ne voulons pas de mal à cette race, nous croyons que c'est lui rendre un mauvais service que de déclarer ainsi son existence incompatible avec celle de la République française. Nous savons par l'histoire que les rois de cette race octroyaient souvent une partie des propriétés nationales et de leurs droits royaux à certaines grandes familles, se réservant le pouvoir de leur retirer au besoin cette sorte de donation, c'est à dire leurs titres et leurs fiefs. Il ne serait donc pas logique de refuser à la nation française le même droit qu'ont possédé et exercé ses délégués, les Capets.

Mais tout cela n'est qu'une discussion d'avocat : elle ne fera pas faire un pas à la question du pouvoir. Cette question est religieuse et sociale encore plus que politique. Il est regrettable que la *Gazette*, dans le désir de la vulgariser, l'ait circonscrite dans les limites d'un débat judiciaire. On dirait d'une question de propriété entre la famille des Capets et la famille des Français.

La *Gazette* ne représente qu'une fraction du système légitimiste. Ce système est beaucoup plus logique que la *Gazette*. Il y eut de grands penseurs et de grands hommes d'Etat et des hommes de grande piété qui furent légitimistes, en ce sens qu'ils croyaient que les Peuples ne pouvaient être politiquement représentés que par des familles régnantes. Ils admettaient tous la fiction constitutionnelle de la délégation, mais ils prétendaient et cherchaient à persuader aux Peuples que les membres de ces familles régnantes étaient providentiellement marqués du sceau d'une élection spéciale, qu'ils étaient doués de qualités gouvernementales toutes particulières.

Un tel système a sa logique. Il est en pleine vigueur chez les Turcs. Les Osmanlis croient que le sort (*takdir*) de leur empire est à jamais lié à celui de la tribu d'Osman. Si les chefs du parti légitimiste français n'ont pas la foi robuste des Osmanlis, ils professent du moins la théorie turque en l'appliquant à la race capétienne. Le privilége divin de la race une fois établi, il en résulterait naturellement certaines prérogatives en faveur des nobles familles qui tiennent de près ou de loin aux Capets. C'est aux représentants de ce noble parti que la *Gazette* parait abandonner la tâche périlleuse de débattre les points essentiels de la cause, à savoir : l'existence et l'étendue des droits divins des Capets. Elle ne se réserve que le soin d'en plaider la partie civile. Dans ces conditions, notre discussion avec la *Gazette* ne peut aboutir à aucun résultat. Tout cela est du ressort des tribunaux civils. Un tribunal peut seul décider des questions de délégations, de possessions, ainsi que de l'état civil des prétendants.

A propos de l'état civil, nous rappelerons à la *Gazette* qu'il y eut plusieurs prétendants, dont chacun se disait descendant du roi Louis XVI. Nous croyons qu'il se trouve encore deux ou trois individus qui se font fort de prouver que le dauphin, duc de Normandie, n'a pas cessé d'exister. Cette affaire n'a pour nous aucun intérêt politique. Elle en a un très grand pour la *Gazette*. Supposez, en effet, qu'un tribunal civil quelconque eût légalisé les titres d'un de ces prétendants; dans ce cas, l'individu à qui l'on aurait reconnu, en sa qualité de Capet, le droit de rentrer en possession de la France n'aurait autre chose à faire qu'à sommer par huissier la République française de le réintégrer dans ses droits de nous gouverner.

Que pourrait répondre la *Gazette* à une pareille sommation? Dirait-elle que les titres du prétendant ne sont pas sérieux? Nous n'en savons rien, l'affaire n'ayant été, jusqu'à présent, contradictoirement plaidée devant aucun tribunal.

D'ailleurs, il nous semble que la *Gazette* elle-même soupçonne vaguement la faiblesse de son système de délégation légale. Bien qu'elle n'ait pas admis la monarchie par droit divin, elle n'en continue pas moins à mêler le divin dans ses conclusions toutes profanes.

Dernièrement encore, en voulant prouver l'éternité du principe monarchique héréditaire, elle le comparait au principe chrétien : « La forme monarchique, tout en se modifiant, durera éternellement comme le christianisme, » dit la *Gazette*. Singulière confusion d'idées et de droits divins et humains!

Le fondateur du christianisme a dit à ses disciples :

« *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis.* »

Nous engageons à notre tour la *Gazette de France* à méditer ces paroles.

Le *Dix Décembre*, en s'occupant de la position gouvernementale de M. le président de la République vis à vis de son ministère et de l'Assemblée, ressuscite les vieilles questions entre *régner* et *gouverner*. La *Gazette de France* est d'avis que la Constitution défend à M. le président l'un et l'autre. Toutefois, la Constitution permet à M. le président, comme à tout autre citoyen, d'agir. Nous croyons, nous, qu'il est urgent pour lui d'agir. Qu'il agisse et que son action soit bonne, voilà l'essentiel ; peu nous importe le nom qu'on voudra lui donner.

La lettre de Mazzini a produit un effet immense; le *Constitutionnel* s'en est effrayé, et, pour atténuer autant qu'il est en lui l'impression que doit faire ce document tant en France qu'en Italie, il injurie cet homme qui, depuis 20 ans, a consacré sa vie à la liberté et à l'indépendance de son pays.

Le *Constitutionnel* est apprécié en France, et nous n'avons pas besoin de nous presser pour lui répondre; mais veut-il savoir le cas qu'on fait de lui au delà des Alpes? Voici comment la *Concordia* de Turin apprécie sa polémique. Nous traduisons :

Toutes vos calomnies, toutes vos abominables inventions, ô monsieur le *Constitutionnel*, il est inutile de les combattre. Tout le monde sait en Italie que vous mentez, et vos mensonges sont aussi grossiers et méprisables que vos paradoxes sont ridicules.

Tel est le crédit dont le *Constitutionnel* jouit en Italie. Le jour n'est pas loin où la dévote feuille et ses respectables patrons seront appréciés en France comme ils le sont au delà des Alpes.

Les journaux français, napolitains et autrichiens, ennemis de la liberté romaine, continuent depuis longtemps à proclamer que la résistance de Rome n'était que le fait des étrangers. A l'exception d'un seul homme, toute l'assemblée était composée de citoyens nés dans les Etats romains. Aujourd'hui le journal de Rome donne une statistique des blessés transportés dans les hôpitaux. Sur 1,298 blessés on compte 136 Romains, 543 nés dans les autres villes de la Romagne, et 322 Italiens : parmi les autres blessés, 43 seulement ont été reconnus comme étrangers à l'Italie.

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Moniteur* la note suivante qui confirme les nouvelles de la Guadeloupe que nous avons publiées ce matin :

Le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le gouverneur général des Antilles et de M. le gouverneur de la Guadeloupe des dépêches qui vont jusqu'au 28 août.

Pendant la quinzaine écoulée depuis les précédentes correspondances, la tranquillité n'a pas cessé de régner dans les deux colonies.

Des lettres de Cayenne, datées du 18 juillet, nous apportent la nouvelle de l'élection de M. Jouannes, homme de couleur, et candidat de la démocratie.

D'après les dernières nouvelles de Berlin, le ministère prussien se propose d'insister avec énergie sur l'accomplissement des promesses royales, que les menées sourdes des ultra-révolutionnaires s'efforçent de faire oublier au roi pour rétablir dans toute son étendue l'ancien ordre politique. On assure que le prince héréditaire est parti subitement de Bade pour Berlin, afin de donner de l'appui au ministère, et arrêter son frère sur le bord de l'abîme dans lequel le poussent les piétistes, c'est à dire les jésuites prussiens.

Une lettre de Constantinople du 5 septembre, adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, annonce que la France s'est jointe à l'Angleterre pour déterminer la Porte à ne pas donner suite aux réclamations de la Russie et de l'Autriche concernant l'extradition des chefs de l'insurrection hongroise.

Le *Lloyd* annonce que les Russes ne resteront pas pendant l'hiver en Gallicie. Ils doivent quitter ce pays dans le mois d'octobre. Cette évacuation, après tout ce qu'on rapporte de la Gallicie, n'est pas vraisemblable.

Le correspondant de l'*Irishman* écrit de New-York, le 27 août, qu'une grande réunion a eu lieu dans cette ville pour offrir les sympathies de l'Union américaine à la cause de la Hongrie, et obliger le gouvernement à reconnaître l'indépendance de cette république. Les préparatifs du meeting étaient superbes. Le drapeau de la Hongrie flottait sur l'Hôtel-de-Ville à côté du drapeau étoilé des Etats-Unis. Il y avait trois immenses plates-formes pour les orateurs. Celle du centre était destinée à ceux qui parlaient en anglais, et les deux autres aux Hongrois, aux Polonais, aux Allemands, aux Italiens et aux Français qui ont pris part aux délibérations. Parmi les Italiens on remarquait le général Avezzana, ex-ministre de la guerre de la République romaine, et M. Sacchi Casali, rédacteur de l'*European american*, journal très bien écrit et très patriotique, rédigé en anglais et en italien. Ils ont tous les deux fait des discours, ainsi que plusieurs des exilés irlandais qui ont passé l'hiver dernier à Paris.

Nous commencerons dimanche 30 septembre :

BENA-MOUDHI

A LA RECHERCHE DU BONHEUR DES PEUPLES.

(LÉGENDE ORIENTALE.)

Prochainement nous publierons :

LES ACCUSÉS DU 13 JUIN,

Biographie des soixante-sept citoyens renvoyés devant la Haute-Cour,

PAR UN PRÉVENU DU 13 JUIN.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 27 SEPTEMBRE 1849.

MÉMOIRES D'UN AVEUGLE-NÉ (1).

NOUVELLE.

« Ainsi vous me connaissez déjà? dit-elle.

»—A peu près.

»—Comment suis-je?

»—Vous êtes de petite taille, bien faite; vous avez le plus gracieux embonpoint et la taille fine. Vos cheveux doivent être ce que les clairvoyants nomment blonds.

»—Vous êtes prodigieux! s'écria Mme de Préval. Si je n'avais pas la certitude que vous n'y voyez point, je croirais que vous me trompez. C'est tout ce que ma main vous a appris?

»—Votre main est charmante comme vous-même.

»—Voilà qui est galant pour un aveugle! s'écria-t-elle.

» J'avais, en réalité, éludé dans sa question tout ce qui pouvait se rapporter au caractère, mais telle est la vanité des clairvoyantes à l'égard de ce qu'elles nomment leur beauté qu'elle prit aisément le change. Elle me quitta contente en m'engageant instamment à revenir le lendemain.

» J'avais grand besoin de m'isoler pour me livrer à mes réflexions. L'isolement, cette calamité de notre existence, devient souvent une nécessité. Mais combien le physiologiste Zimmerman a raison lorsqu'il raconte les dangers de la solitude pour les passions. La voix de madame de Préval ne me sortit pas de la tête durant toute la nuit et il me semblait à tout instant sentir encore sa main fondre dans la mienne.

» Le lendemain je fus matinal. Madame de Préval était encore couchée lorsque je sonnai à sa porte; mais lorsqu'on lui eut dit : C'est l'aveugle,— elle ordonna qu'on me fît entrer. Elle me tendit une main tiède et moite et me salua d'un petit bonjour tout rieur qui me monta au cerveau comme un verre de vin de Champagne. La chambre était pleine de parfums d'une douceur capiteuse. J'étais assis près du lit. Elle m'avait jeté son bras avec sa main et me les laissait comme un jouet qu'on donne à un enfant. Tout en causant, je jouais en effet avec ce bras et cette main. Nous causions comme si nous étions en connaissance depuis dix ans, et à dater de ce moment son empire sur moi fut complet, absolu. Aujourd'hui, à l'heure suprême où je vais quitter ce détestable monde, je me demande encore comment, par quel miracle, cette femme que je méprisais intérieurement et dont l'âme me faisait horreur a pu s'emparer tout d'un coup et irrésistiblement de moi. Quand j'entrais chez elle j'étais vaincu, j'étais chargé de chaînes, mes pieds collaient au tapis, je ne pouvais plus m'en aller. Quand j'étais loin d'elle mes pieds brûlaient et ne pouvaient plus tenir en place, tant j'avais hâte de rentrer dans cette demeure dont je n'ai jamais franchi le seuil sans un sentiment de plaisir mêlé de dégoût, d'appréhension et de mépris de moi-même.

» Je passai une grande partie de la journée près d'elle. Il en fut ainsi de tous les autres jours à dater de ce moment. Madame de Préval avait plus de bagout que d'esprit, et elle était d'une ignorance désolante; mais, malgré tout, je sentais les heures s'écouler auprès d'elle avec une incompréhensible rapidité. Je le répète, j'étais sous le charme d'une influence inconnue jusqu'à ce jour. Quant à elle, femme oisive et paresseuse, elle ne demandait pas mieux que d'avoir sous la main un jouet animé, sorte d'intermédiaire entre le caniche et l'homme, et dont l'imperfection même offrait à chaque instant quelque nouveau sujet de surprise. J'étais devenu un des meubles de son appartement, meuble peu gênant, à ce qu'il paraît, car on ne se gênait en rien en ma présence.

» Mme de Préval recevait quelquefois des hommes et des femmes dont la conversation trahissait les mœurs et les habitudes les plus déplorables. Ils parlaient un jargon mêlé d'argot de coulisses et de tripots auquel je ne comprenais pas grand'chose. Mme de Préval était avec ces gens sur un tel pied de familiarité qu'ils se tutoyaient mutuellement. Elle me montrait à ces gens et me faisait jouer du piano, absolument comme on fait faire l'exercice à un animal savant. Souvent le sang de l'indignation me montait au front, mais une petite tape de sa jolie main sur ma joue me rendait souple et docile.

— » Eh bien, ma petite, tu es donc toujours à pied? lui dit un jour un de ces hommes.

» Quand tout le monde fut parti, je lui demandai ce que cela voulait dire. »

— » Les malheurs que j'ai éprouvés depuis la Révolution, me dit-elle, m'ont forcée de vendre ma voiture et mes chevaux. Voilà ce que veut dire être à pied.

— » Mais votre famille ?

— » Je suis orpheline.

— » D'où vous venait donc cette fortune?

— » D'un oncle d'Amérique et d'un cousin d'Angleterre.

« Je compris qu'elle mentait; je n'en dis rien, mais je tombai dans une inquiétude indéfinissable.

» Tous les jours, a moins qu'il ne fît de la pluie, Mme de Préval sortait de quatre à six heures. Sa femme de ménage venait l'habiller. Rien n'était trop beau pour cette promenade de chaque jour, qui me parut être l'affaire importante de sa vie. Je l'entendais demander ses robes, ses dentelles les plus précieuses. Elle était si affairée dans ce moment là qu'il n'y avait pas moyen de lui parler.

— « Ah! que madame est jolie! s'écriait la femme de ménage. Ah! les beaux cheveux! Ah! les belles épaules! Si j'étais un mylord anglais, je ferais des folies pour madame.

« C'était pendant la toilette les seuls mots que madame de Préval entendit sans impatience. La vieille les lui répétait chaque jour avec le même enthousiasme et la même ponctualité. Je finis, je ne sais pourquoi, par prendre cette vieille femme en horreur. La toilette achevée, une voiture qu'on nomme, *coupé* venait prendre madame et la ramenait à six heures.

» Cette promenade m'intrigait.

— » Où donc allez-vous ainsi, lui demandai-je?

— » Je vais au bois.

— » Qu'est-ce que le bois?

» Le bois de Boulogne, une promenade où va le beau monde.

— » Et où va le vilain monde ?

— » Vous êtes bête.

— » Je le sais bien, et je vous en demande pardon... mais dites-moi, vous devez vous ennuyer seule dans votre voiture ?

— » Je regarde les passants.

— » Voulez-vous m'emmener avec vous?

— » Cela ne se peut pas.

— » C'est que vous n'êtes pas seule ?

— » Si.

— » Pourquoi.

— « Parce que j'ai besoin d'être seule.... Est-il donc curieux, cet aveugle!

» Loin d'apaiser mes tourments cette explication les

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

Pendant la séance on vit s'avancer une compagnie des *Irish patriotic fusiliers*, conduite par leur capitaine Maurice Walsh ; ils portaient un drapeau tricolore irlandais surmonté d'un crêpe noir, et marchaient au son de la musique et du tambour. Ils se sont arrêtés en face de la plate-forme hongroise pour présenter une adresse et ensuite se sont retirés. Cette compagnie est composée de très beaux jeunes gens.

Nous n'avons pas encore de données exactes sur l'échaufourée qui a eu lieu le 16 courant à Cappoquin, dans le comté de Waterford, en Irlande. Nous avons sous les yeux l'opinion des journaux irlandais de toutes les couleurs; tous s'accordent à dire que c'était l'acte de quelques hommes ivres qui ont voulu libérer un de leurs camarades qui avait été fait prisonnier. La police, de sa caserne, a tiré sur eux, en a tué un, et les émeutiers se sont enfuis abandonnant leurs piques; mais en se sauvant ils ont rencontré deux hommes de police : ils ont tué l'un et blessé l'autre grièvement. La police, pour sa propre gloire, a représenté cette affaire comme un mouvement insurrectionnel, et les journaux soudoyés par les propriétaires ont répandu l'alarme, afin d'obtenir un renfort de la force armée qui assure l'impunité à leurs sanglantes exactions.

L'*Irishman* nous assure que l'affaire de Cappoquin est entièrement l'œuvre des propriétaires. Ce qui le prouverait, c'est que celui qui a été tué, ainsi que cinq ou six autres individus qu'on a arrêtés, sont tous fils ou neveux d'huissiers ou de gardiens, classe de gens la plus méprisée du pays, et qui est à la solde des propriétaires.

Troubles de Cholet.

Nous trouvons dans un supplément au *National de l'Ouest*, qui nous parvient ce soir, la lettre qu'on va lire sur les événements qui viennent de se passer à Cholet :

Cholet, 24 septembre 1849.

» Je suis fâché, mon cher Mangin, d'avoir été empêché hier soir de vous écrire, comme je le comptais faire, d'autant plus que nous avons vu des journaux qui ont parlé des événements de Cholet avec une bien coupable imagination. Voici, dans toute leur vérité, les faits tels qu'ils se sont passés, samedi dernier, sous mes yeux :

» Depuis le commencement de la semaine, les fabricants et les ouvriers tisserands étaient en pourparlers pour l'augmentation du tarif. Les ouvriers demandaient *cinq* centimes par mètre d'augmentation; les maîtres accordaient *deux* centimes. On en était là samedi, et tout se passait très pacifiquement, lorsque le soir les ouvriers, poussés par des meneurs, envahirent les domiciles de quatre fabricants qu'ils forcèrent de signer leur tarif. La garde nationale, la gendarmerie et un détachement de troupe de ligne, qui était heureusement de passage à Cholet, ayant les autorités en tête, intervinrent pendant qu'ils cherchaient à enfoncer la porte d'un cinquième.

« On leur fit des exhortations, puis des sommations aux termes de la loi, appuyées par un peloton de dix gendarmes à cheval, qui en firent plus que toute l'infanterie, et le rassemblement fut dissipé, sans qu'il y ait eu un seul coup donné de part et d'autre, une seule égratignure faite, quoi qu'en puisse dire la malveillance. On a arrêté vingt-quatre de ces malheureux, qui pleuraient en dépeignant leur extrême misère; quatre seulement ont été retenus et conduits à Beaupreau ; on a relâché les autres.

» Ils disaient tous qu'ils ne voulaient que *gagner leur vie en travaillant* et non faire du mal, et répondaient aux menaces de prison : *« Eh bien! tant mieux ! au moins on nous donnera le pain que nous ne pouvons gagner au tarif actuel* !... »

» Le procureur de la République de Beaupreau, le juge d'instruction et le maire de Beaupreau, faisant, comme conseiller d'arrondissement, les fonctions du sous-préfet, qui était en congé, et le juge de paix, ayant à leur tête le maire de Cholet et son adjoint, ont rivalisé de zèle et de douceur paternelle pour ramener à l'ordre ces malheureux, qui ne comprenaient point la gravité du cas où ils s'étaient mis, et méritent plus la pitié que la sévérité, car ils avaient les larmes aux yeux et non la menace à la bouche.

La population ouvrière de Cholet est on ne peut plus pacifique; aucune ne sait mieux se résigner à souffrir patiemment ; sa misère est à ne pas y croire. Cette population malheureuse ne se fût point portée à des désordres si on ne l'y avait point poussée. Encore, au résultat, personne n'a-t-il eu le plus léger mal et aucun dommage n'a-t-il été causé, si ce n'est quelques égratignures à une porte, qu'on refusait d'ouvrir.

» Le rassemblement, autant qu'on en pouvait juger la nuit, peut être évalué à 12,000 individus. Les ouvriers des environs y sont restés étrangers, à l'exception de 60 des petits bourgs voisins.

» Le sous-préfet est arrivé après les troubles apaisés, la journée et la nuit d'hier ont été du plus grand calme ; tout est fini.

» On avait profité de ce que la ville se trouvait sans troupes pour faire de la violence; il vient d'arriver deux compagnies d'infanterie qui vont tenir garnison ici.

» Il est résulté de tout ceci pour les ouvriers que non seulement ils n'auront pas le nouveau tarif qu'ils demandaient, mais que l'ancien a été *annulé*; qu'il n'y en aura plus, et que les maîtres paieront le prix qu'il leur conviendra de donner, sauf aux ouvriers à aller chercher de l'ouvrage ailleurs, si le prix ne leur convient pas.

» Il faut espérer que les maîtres n'abuseront pas de cette position, qui n'est pas égale entre les deux parties. D'un autre côté, un tarif est une chose défectueuse, en ce que les mauvais ouvriers sont payés aussi cher que les bons et qu'avec les mêmes matières données à deux ouvriers, l'un apportera de la perte par sa mauvaise main-d'œuvre, tandis que l'autre donnera du bénéfice. Il n'est donc pas juste qu'ils soient également rétribués.

» Il ressort de tout cela que l'*organisation du travail* est un besoin impérieux et urgent, et qu'on ferait beaucoup mieux d'*étudier la question* que de la traiter d'UTOPIE, car ce n'en est point une; mais seulement un problème d'une solution *difficile* et non *impossible*. On a dit longtemps qu'il était IMPOSSIBLE de trouver sa route en mer sans voir l'étoile polaire ; d'appliquer la vapeur comme moteur, de guérir la petite vérole, etc., etc., et cependant on y est arrivé, parce qu'on a cherché. *Cherchons donc*, et nous trouverons le remède au mal qui déchire la société, et nous y ramènerons l'harmonie si vivement désirée de tous. Il ne faut que du bon vouloir et *de l'étude* surtout.

Le *Précurseur de l'Ouest*, du 25, donne sur la même affaire les détails suivants :

» Comme nous l'avions dit hier, il s'agissait d'une question de salaire. Les ouvriers demandaient une augmentation de 25 cent. par douzaine de mouchoirs, et de 5 centimes par mètre d'autres tissus.

» Toute la semaine des pourparlers avaient eu lieu entre les fabricants et les délégués des ouvriers. Il avait été impossible d'arriver à un arrangement; cependant, samedi, les fabricants avaient consenti à une augmentation de deux centimes par mètre. A l'origine, cette concession eût peut être mis fin à la contestation, mais les esprits étaient montés. Des rassemblements se formèrent, entourèrent les maisons des fabricants, et arrachèrent à quelques-uns d'entre eux des engagements portant augmentation de cinq centimes par mètre.

» Enhardis par ces premiers succès, les ouvriers se portèrent chez un autre fabricant, M. Besnard, père, dont la porte leur fut fermée. Les têtes se montèrent, et on se mettait en mesure d'enfoncer les portes, quand intervint la force armée, ayant en tête M. de Civrac, membre du conseil général, et chargé par intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement.

» Les exhortations étaient devenues inutiles et infructueuses; les sommations légales furent faites, les rassemblements furent dispersés, sans toutefois que le sang ait été versé. Des arrestations furent opérées, et cette vigoureuse démonstration mit fin au désordre.

» Depuis, l'ordre, nous dit-on, n'a pas été troublé, et tout nous fait espérer qu'il n'y aura pas eu de malheur à déplorer.

» Ce qui vient de produire à Cholet n'est pas un accident, c'est un symptôme. Quelque insolite et désordonnée que soit la forme dans laquelle s'est présentée la réclamation des ouvriers, il y a pour l'administration devoir d'aviser et de prévenir le retour de ces crises fâcheuses. Les souffrances des ouvriers de Cholet sont vives et durent depuis longtemps déjà. Il importe qu'on s'en préoccupe, et qu'on fasse, pour les faire cesser, tout ce qui peut se concilier avec les droits de l'humanité, avec l'intérêt du commerce et avec la liberté des transactions. »

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« Quelques feuilles de Paris, d'après des journaux de la Loire-Inférieure, ont donné sur des faits qui se sont passés récemment à Cholet des détails inexacts et alarmants. »

A qui la faute si la population de Paris a été alarmée, sinon au silence du gouvernement ?

Programme du parti démocratique espagnol.

Le comité du parti progressiste démocratique a publié une adresse au Peuple espagnol. Dans cette adresse le comité déclare qu'il se pose provisoirement comme l'organisateur de ce parti.

Afin de montrer par un contraste qui puisse frapper tous les yeux la servitude que nous ont faite les décrets de l'Assemblée législative, relativement au droit de réunion, nous allons traduire quelques parties de ce manifeste. On verra que le gouvernement monarchique de l'Espagne se montre plus libéral que les représentants actuels de la République française:

Le parti démocratique en Espagne avait sa raison d'être. Les coutumes et les traditions essentiellement démocratiques du peuple espagnol, le souvenir de la constitution de 1812, le discrédit notoire et la flagrante désorganisation des vieux partis, tout contribuait à lui donner une nouvelle vie.

Voilà pourquoi le parti démocratique se lève en Espagne, et son apparition explique dans l'ordre moral la formation de notre comité.

Ce n'est point un comité directeur et permanent de masses organisées. Non, ce n'est qu'un comité transitoire d'organisation. Par lui se fera l'organisation; celle-ci faite, il se retire. Forme première d'une grande école politique, il n'étendra pas sa vie au delà du but qu'il veut atteindre. Ce but, c'est de créer l'école nouvelle, et de lui donner ses formes propres et définitives.

Ce travail s'appelle organisation. Il correspond à l'ordre moral, à l'ordre politique.

A cette organisation doivent concourir la capitale, les provinces, les districts. En corps ou par des commettants sera nommée la *Junte* provinciale ; les mandataires de la *Junte* provinciale nommeront la *Junte* de la capitale, c'est à dire le comité directeur. Aussitôt que celui-ci aura été nommé, le comité organisateur se dissoudra.

. . . .

Après avoir expliqué la cause de son existence, son caractère, son but et sa fin, pour ôter tous les doutes, pour couper court à toute interprétation, à toute calomnie, nous dirons seulement deux mots sur notre situation vis à vis du gouvernement.

Ce comité déclare qu'il s'est constitué et qu'il agit avec l'autorisation expresse du gouvernement;

Que tous les comités de province et district doivent observer la même formalité;

Que tous les comités doivent se distinguer par leur respect pour les autorités existantes, et que tous leurs actes doivent être légaux et publics;

Que tous enfin, vis à vis du gouvernement, doivent adopter pour devise : Opposition ferme, franche, décidée, mais digne et légale.

Cette ligne de conduite est belle, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit exactement suivie, ne fût-ce que pour répondre à la tolérance que montre le gouvernement.

Quant aux doctrines du parti démocratique, il nous suffira d'en indiquer le programme :

Suffrage universel, milice nationale, abolition de la conscription, diminution de l'armée permanente, simplification du système administratif, instruction primaire universelle et gratuite, réduction des employés, liberté de la presse, liberté du commerce, protection efficace à toutes les industries et spécialement à l'agriculture.

Enfin le comité organisateur du parti démocratique, s'attaquant à tous les partis qui divisent aujourd'hui l'Espagne, montre le caractère de chacun de ces partis.

Une différence capitale sépare le parti démocratique de tous les autres partis. Tous sont exclusifs et défendent des intérêts exclusifs; le parti démocratique, dans sa sphère immense, défend les intérêts de tous.

Le parti absolutiste exclut de la vie publique et du gouvernement toutes les classes populaires.

Le parti modéré exclut une grande partie de la classe moyenne et tout ce qui est au dessous d'elle.

Le parti progressiste exclut la classe souffrante, celle des prolétaires.

Le parti démocratique seul admet toutes les classes, sans distinction, à la jouissance de tous les droits.

Nous avons extrait du programme du parti démocratique en Espagne tous les passages qui nous semblaient le plus propres à le caractériser. L'élan est donné; bientôt au souffle puissant de la démocratie se ranimera ce peuple qui jadis a eu de si grandes destinées. Puissent nos espérances se réaliser ! Que ce grand et noble pays reprenne bientôt la place qui lui appartient dans le monde; qu'il retrouve sa puissance, cette puissance qui s'est éteinte sous la pression du despotisme, afin qu'un jour cette trinité glorieuse, Espagne, France, Italie, marchant de concert à la tête de la civilisation, se lève pour renverser tous les despotismes du Nord et rétablir dans leur indépendance toutes les nationalités opprimées.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

G. MAZZINI A MM. TOCQUEVILLE ET FALLOUX.

Messieurs,

Si, dans vos discours prononcés le 6 et le 7 août à l'Assemblée, vous vous étiez bornés à me calomnier, je me tairais; je n'ai eu pendant toute ma vie qu'indifférence pour la calomnie et mépris pour les calomniateurs. Mais vous avez calomnié toute une révolution sainte en son droit, pure d'excès dans sa marche, tout un peuple bon, brave, remarquable par son amour de l'ordre et par un esprit de discipline qu'il a emprunté à ses ancêtres. Vous avez, pour arriver à vos fins, vous, hommes d'étude et de calme philosophique, répété à la tribune ces lieux communs d'anarchie, de faction, d'étrangers, de terreur, que des journalistes gagés pour préparer la voie à une expédition inique ont systématiquement jetés en pâture, pendant trois mois, au public. Vous avez froidement, le sourire de l'ironie à la bouche, lancé la boue de la réaction sur ceux qui sont morts pour la patrie renaissante.

Il faut que, pour l'honneur de la race romaine, quelqu'un proteste. Il faut que, non pour vous, non pour une majorité parlementaire du sein de laquelle tout sens moral paraît avoir disparu sous l'égoïsme et la peur, mais pour ceux qui souffrent chez vous, comme nous souffrons, de leur liberté perdue, pour la France de l'avenir, une voix d'honnête homme s'élève et vous crie, messieurs, que votre éloquence est de l'artifice, votre foi de l'hypocrisie; qu'à travers toute la série de vos affirmations vous n'avez fait que mentir à la France et à l'Europe; que s'il y a quelque chose de plus vil que le bourreau, c'est celui qui insulte au cadavre, c'est le soufflet donné par son valet au pâle visage de Charlotte Corday.

Je viens donc protester au nom de Rome. Je sais des hommes qui, pour l'honneur de la France, devraient faire ce que je fais : ce sont les employés de votre chancellerie à Rome, qui rougisaient devant moi de la conduite de leur gouvernement, et me remerciaient de nos soins protecteurs et de la conduite admirable du peuple romain ; mais ils craignaient la perte de leurs emplois. J'en sais d'autres, ceux-là sont à nous, — qui, de Rome même, en face des vengeances sacerdotales, protesteraient contre vos calomnies; mais votre administration prévoyante leur a fermé, en supprimant tous les journaux (le vôtre excepté), toute voie de publicité.

Il n'y avait plus à Rome de souverain. Le pape avait déserté : il était à Gaëte, entouré des plus fougueux réactionnaires. Une commission gouvernementale, qu'il avait instituée, avait refusé. Deux députations, parties l'une après l'autre de Rome pour prier Pie IX de revenir, avaient été repoussées. Il fallait mettre un terme à un état de choses qui menait droit à l'anarchie et à la guerre civile.

Ce fut le 9 février, à une heure du matin, que la déchéance du pouvoir temporel et, par suite, la République romaine, furent proclamées. Par qui ? Par l'Assemblée constituante des Etats romains. Comment cette assemblée avait-elle été élue ? Par le suffrage universel. Y eut il, je ne dirai pas terreur, mais agitation, influence illégalement exercée sur les élections ? Non, tout se passa avec calme, pacifiquement, sans corruption, sans menace. La minorité fut-elle imposante ? Sur cent quarante-quatre membres présents, onze voix se prononcèrent, par des motifs d'opportunité, contre la proclamation de la république; cinq contre l'abolition du pouvoir temporel. Combien d'entre ceux que vous appelez aujourd'hui dédaigneusement étrangers, combien d'Italiens nés en dehors des Etats romains, combien y en avait-il siégeant sur les bancs de l'assemblée? Deux peut-être : Garibaldi et le général Ferrari ; je me trompe, Garibaldi était parti pour Rieti. Nous ne fûmes élus, Salicetti, Cernuschi, Dall-Ongaro, Cannonieri et moi que plus tard.

Maintenant, comment la double proclamation fut-elle accueillie par les populations ? Y eut-il, sur toute l'étendue du territoire romain, une seule tentative de résistance, une seule marque de dissentiment, une seule protestation en faveur du pouvoir déchu ? Non, pas une. Quelques carabiniers, placés vers la frontière napolitaine, désertèrent : peut-être se croyaient-ils à tort compromis par les arrestations qu'ils avaient dû opérer sous Grégoire. Et ce fut tout. Villes et campagnes saluèrent d'un cri de joie la République. Les vieilles municipalités, élues sous le régime papal, envoyèrent leur adhésion, renouvelée depuis par celles que le suffrage universel élut le 11 mars. Pie IX avait encore quelques amis personnels : le gouvernement papal pas un seul.

Après la journée du 30, lorsque le gouvernement républicain, sous le coup de la quadruple invasion qui était imminente, avait concentré dans Rome toutes les troupes disponibles, et ne conservait sur les provinces qu'une influence purement morale, au milieu des embarras de la crise financière et des efforts de quelques rétrogrades, l'élément conservateur de l'Etat a renouvelé spontanément l'adhésion à la forme républicaine Bologne, Ancône, Pérouse, Civita-Vecchia, Ferrare, Ascoli, Cesena, Fano Faenza, Forli, Foligno, Macerata, Narni, Pesaro, Orvieto, Ravenne, Rieti, Viterbe, Spolette, Urbino, Terni, 273 municipalités, envoyèrent leurs adresses à Rome, par lesquelles elles déclaraient, au nom de leurs peuples, que l'abolition du pouvoir temporel et la conservation de la République étaient deux conditions essentielles à l'existence de l'Etat.

L'Assemblée constituante, forte de cent cinquante membres, l'élite du pays par les instincts du cœur sinon par l'éclat de l'intelligence, et dont six seulement n'appartenaient pas aux Etats romains, siégea sans interruption jusqu'au moment où la force brutale, en violant les devoirs et les promesses de la France, vint la dissoudre. Elle dicta ou sanctionna tout ce qui se fit depuis le 9 février jusqu'au 2 juillet.

Et par qui gouverna-t-elle ? Dut-elle, par suite de je ne sais quel étrange isolement au milieu du pays, chercher au dehors des instruments dociles à la conception républicaine?

Elle gouverna, d'abord, par un comité exécutif : deux Romains, Armellini et Montecchi, et un Napolitain, Salicetti; ensuite, par le triumvirat : même proportion d'éléments. Mais en dessous du pouvoir, tout ce qui applique et divise sa pensée, tous les hommes attachés à l'administration, ou chargés de l'expédition, furent Romains. Le président du conseil pour le comité exécutif, Muzzarelli ; le ministre de grâce et de justice, Lazzarini ; celui des affaires étrangères, Rusconi ; les ministres de l'intérieur, Saffi et Mayr ; ceux des finances, Guiccioli et Manzoni ; ceux des travaux publics, Sterbini et Montecchi ; ceux de la guerre Campello et Calandrelli, appartiennent tous aux Etats romains. La police (sicurezza publica) fut tenue successivement par Mariani, Meucci, Meloni, Galvagni, tous du pays.

C'est à un Romain, Sturbinetti, depuis général de la garde nationale, que fut confiée l'instruction publique; à des Romains qu'échurent la direction de la dette publique, celle des travaux statistiques, la présidence du tribunal suprême, le secrétariat du gouvernement, la direction des hôpitaux, la monnaie. Ce fut sous une commission composée de sept membres : Sturbinetti, Piacentini, Salvati, Meucci, Allocatelli, Spada, Castellani, tous Romains, que fut placée la haute surveillance sur toutes les demandes

---

augmenta. Je sentis que Mme de Préval me cachait le but de sa promenade, et il fallait bien que ce but ne fut pas avouable puisqu'elle ne le disait point.

» Quelques jours après, une de ses amies vint la voir et lui dit :

— » Eh bien, toujours seule ?

— » Anne, ma sœur Anne, je ne vois rien venir, répondit-elle avec un rire d'une aigreur qui me causa un tressaillement nerveux.

— » Ils ont fait de belles choses avec leur République ! dit l'amie.

» Mme de Préval savait que je l'aimais avec passion. Je n'avais pu le lui cacher un soir où en finissant de jouer, avec cette profondeur de sentiment que donne l'amour une, mélodie de Beethoven, elle m'avait mis pour récompense sa main perfide et charmante sur les lèvres. Elle reçut en riant mes terribles aveux. Je crois qu'elle s'y attendait. Pour moi, en lui parlant d'amour ainsi pour la première fois, en prononçant ces paroles brûlantes que jamais aucune femme n'avait entendues de ma bouche, je me traînais à ses pieds, sanglotant et me tordant, et, dans le transport de ma passion, je la saisis avec force dans mes bras. Elle s'échappa comme une anguille. Mais tel était mon trouble et la légèreté de ses pas que je ne sus dans quel coin elle se trouvait. Pleurant et priant, je la poursuivis à tout hasard, étendant les bras dans le vide, trébuchant à chaque pas et me cognant aux meubles. Et quand je me cognais bien fort, elle riait.

» Epuisé de cette lutte stérile, je sortis le cœur plein de honte, de rage, de mépris de moi-même et d'amour pour cette misérable créature. Je compris tout, elle s'était amusée à me rendre amoureux par passe-temps. Si l'on considère que je suis un aveugle-né, un être paralysé, en quelque sorte, par l'infirmité de sa nature, un malheureux sans défense et sans initiative, on comprendra que cette femme avait commis un grand crime.

» Je passai deux jours sans aller chez elle. Enfin, épuisé de cet effort sur moi-même, je revins souple, brisé, lui demander un pardon qu'elle me marchanda, lorsqu'elle aurait dû baiser mes souliers en expiation de son irréparable faute.

» Le même jour je fis une affreuse découverte, que je commençais d'ailleurs à soupçonner. La porte était entrebâillée; j'entendis la vieille femme de ménage parler d'un cabriolet qui avait suivi le coupé de madame. Un monsieur s'était penché en avant, et avait pris le numéro de la maison. Mme de Préval écoutait avec beaucoup d'attention, et elle fit à la vieille plusieurs questions qui tendaient à s'assurer de l'autenticité de ce fait, et à savoir si le monsieur, par sa mise et son âge, annonçait l'opulence et la générosité. Je compris tout d'un coup que Mme de Préval allait au bois afin d'y rencontrer quelque amant riche, qui lui rendît cette existence luxueuse qu'elle regrettait à tous moments. — J'ensevelis dans le plus profond de mon cœur cette nouvelle amertume; mais, en réalité, l'enfer venait de commencer pour moi; je sentis que j'entamais avec la mauvaise nature de cette femme une lutte désespérée, dans laquelle je devais être vaincu. L'amour lui-même est impuissant sur le mal.

» Nous redevînmes amis en apparence. Quelquefois nous jouions. Elle vint un jour derrière moi, et, me mettant les deux mains sur les yeux :

— » Figurez-vous, dit-elle, que vous n'êtes point aveugle.

» Elle mettait ainsi de la cruauté jusque dans ses plaisanteries.

» Quelquefois je lui prenais les mains pour les lui baiser; mais elle les retirait, et moi, me traînant sur mes genoux, je m'écriais à la manière des mendiants :

— » La charité au pauvre aveugle, s'il vous plaît !

» Au commencement, cette plaisanterie me réussit; elle m'abandonna ses mains; mais elle se dégoûta bien vite de ce jeu où son cœur n'avait nulle part.

» Souvent il m'arrivait de me plaindre amèrement de son indifférence; elle me répondait à tort et à travers, et d'une façon qui me prouvait qu'elle ne m'avait pas écouté. Rentré dans le silence de ma chambre, je prenais des résolutions formidables. Je jouais pendant trois ou quatre jours l'indifférence la plus absolue, puis retombant tout à coup dans mon péché, j'entrais dans des transports frénétiques. La grande scène recommençait, je voulais employer la force, et cette femme m'échappait fugitive comme une fumée. Une colère épouvatable s'emparait de moi, je poussais des malédictions qui faisaient vibrer les murailles, je brisais les meubles sur mon passage et souvent je tombais à terre. l'écume aux lèvres et le goût du sang et du fiel dans la bouche.

» Chaque fois que cette terrible scène se renouvelait, Mme de Préval faisait entendre son petit rire aigre doux, et disait :

— » Ah ! nous jouons encore à Colin Maillard ?

» C'était un étrange amour que le mien ! Dans le fond de l'âme je regardais cette femme comme une ennemie mortelle, je la haïssais. Souvent la nuit, seul avec ma pensée, je me plaisais à imaginer des rêves impossibles. Je me supposais maître de Mme de Préval dans quelque désert à l'abri de l'action des lois, passant mon temps à la faire souffrir, à me repaître de ses tortures, à écouter ses gémissements, la possédant malgré elle sans qu'elle osât s'y opposer et baignant mes mains dans son sang à la moindre désobéissance. Je l'aurais sans doute tuée sans l'impuissance de ma condition et la crainte de cette machine inconnue qu'on nomme la guillotine. Mais la plus douce jouissance que je me donnais en imagination était de lui arracher les yeux afin de la rendre semblable à moi.

» Le matin, au sortir de ces féroces rêveries, j'allais, l'air doux et tranquille, lui baiser cette main que j'aurais voulu déchirer.

» Je crois que de son côté elle commençait à me haïr et à me craindre, car aux moindres attaques je surprenais dans sa voix l'expression de la rage et du défi mêlée d'une légère terreur.

» — Avec son air de regarder en dedans, je ne me fierais pas à lui, me dit-elle un jour.

» Cependant ma vie dans son repos apparent était devenue d'une effrayante activité. Ma haine, mon amour, ma jalousie, mes luttes absorbaient tous mes instants. Si j'avais eu un ami, j'aurais déchargé mon cœur dans son sein. Je pouvais bien, à la vérité, considérer Rose comme une amie, mais l'amour m'avait rendu clairvoyant dans les mystères de l'âme, et craignant que la pauvre fille n'éprouvât pour moi un sentiment plus tendre que l'amitié, je n'osai lui causer cette profonde douleur d'entendre la confession de mon amour pour une autre.

» J'épiais Mme de Préval depuis le matin jusqu'au soir, et je ne me couchais jamais sans avoir été à pas de loup, écouter à sa porte. La nuit je me levais en silence et j'allais écouter encore. Mon oreille était tellement exercée qu'à travers plusieurs portes j'entendais, je le crus du moins, le bruit de sa respiration. Tous mes sens étaient tendus vers un seul but et acquéraient un développement considérable. En entrant un jour dans sa chambre, je lui dis :

» — Pourquoi donc avez-vous ôté les rideaux des fenêtres ?

» Elle poussa un cri de frayeur et s'écria :

» — Vous m'avez trompée, vous voyez clair !

» — Non, répondis-je, mais au son de mes pas et de ma voix j'ai entendu qu'il n'y avait plus de rideaux aux fenêtres.

» — C'est prodigieux ! articula-t-elle, je me tiendrai sur mes gardes avec vous.

» De jour en jour je m'attendais à une catastrophe. Je souffrais au delà de toute expression, mais on ne saura jamais surtout les tortures que j'endurais pendant les deux heures que Mme de Préval passait à la promenade ! Je renonce à le décrire.

» Je m'étais promis d'assassiner Mme de Préval et l'amant qu'elle choisirait avant qu'ils eussent vu le lendemain de leur amour. Je ne lui cachai point ce projet.

HIPPOLYTE CASTILLE.

(*La suite à demain.*)

Au Théâtre-Historique, ce soir, et pour la dernière fois, le *Chevalier d'Harmental*, par Numa et Laferrière. — Samedi, sans aucune remise, première représentation de la *Guerre des Femmes*, drame en cinq actes et dix tableaux.

d'emplois. Pas un seul préside, pas un seul employé dans les provinces qui ne fût né sujet de l'Etat. Dans toute la série des emplois supérieurs, je ne trouve, depuis le premier jusqu'au dernier jour de la république, que deux hommes nés au dehors : Avezzana, ministre de la guerre, et Brambilla, membre de la commission des finances; les deux collègues de ce dernier, Valentini et Costabili, appartenaient à l'Etat.

Et l'armée?

La petite armée républicaine, concentrée, lors du siége, à Rome, comptait le 1er de ligne (colonel, de Pasqualis), le 2e de ligne (colonel, Guacci-Molara), le 3e de ligne (colonel, Marchetti), tous les trois nationaux romains, officiers et soldats. Elle comptait deux régiments légers, le 1er commandé par Masi (celui-là même que M. de Corcelles, dans sa dépêche du 12 juin, voudrait faire passer pour étranger), romain dans sa totalité; le 2e commandé par Pasi, de même. Elle comptait la légion romaine, commandée par Galetti ; les tirailleurs, commandés par Mellara, mort par suite de ses blessures, tous Romains; le petit corps de Reduci, romain ; le bataillon Bignami, romain ; le régiment de l'Union, romain; le corps des carabiniers, général Galetti, romain; les dragons, romains; le corps du génie, romain; l'artillerie, romaine.

Tout cela, tous les chefs que je viens de nommer, les colonels Prima, Amodei, Berti, Pichat, le général en chef Roselli, les chefs de l'intendance, Gaggiotti d'abord, puis Salvati, les principaux employés au ministère de la guerre, tous sortant des entrailles du pays, représentant l'élément indigène.

Où étaient donc les étrangers?

Garibaldi et sa légion,—800 hommes ;

Arcioni et sa légion d'émigrés, — 300 hommes;

Manara, mort pour la liberté, et ses tirailleurs lombards, — 500 hommes;

200 Polonais;

La légion étrangère,—100 hommes;

La poignée de braves qui défendit le *Vascello*, sous les ordres de Medici;

Sept à huit officiers d'état-major.

Voilà tout : deux mille hommes au plus; moins que cela, car le corps d'Arcioni contenait un tiers au moins de soldats tirés des provinces romaines; car le noyau de la cavalerie faisant partie de la légion Garibaldi, et commandé par le Bolonais Masina, mort en combattant, se composait, dans sa presque totalité, d'indigènes ; car plus de la moitié de l'infanterie Garibaldi appartenait au pays.

De 1,400 à 1,500 hommes, c'est là le nombre des étrangers qui concoururent à la défense de Rome; de 1,400 à 1,500 hommes sur un ensemble de 14,000 hommes, jeune armée sans expérience, sans tradition, improvisée sous le feu, qui tint pendant deux mois en échec 30,000 soldats de France.

Tout cela vous était connu, du moins pouvait vous être connu, donc il devait l'être, messieurs; et cependant vous avez jeté impudemment à la face de l'Assemblée le chiffre de 20,000 étrangers, comme preuve que l'idée par vous, pour très peu de temps, suffoquée dans le sang, n'était point l'idée de Rome; et de ces mots, de ces chiffres inventés découle la moitié de votre argumentation! Etrangers! Je demande pardon à ma patrie d'avoir, en suivant vos traces, consigné dans ces pages ce mot exécré. Comment! étrangers dans Rome les Lombards, les Toscans, des hommes nés en Italie! Et une telle accusation nous est lancée par vous, Français! par vous qui, pour rétablir l'ancien trône du pape, vous appuyez sur les baïonnettes des Autrichiens et des Espagnols!

La jeunesse de toutes nos provinces envoyait, une année auparavant, l'élite de ses membres comme à un rendez-vous d'honneur sur les champs de la Lombardie, et je ne sache pas que Radetzki les ait jamais appelés dans ses proclamations du nom d'étrangers. La négation absolue de la nationalité italienne était réservée au gouvernement du neveu de l'homme qui, à Sainte-Hélène, proférait ces mots: « De par l'unité de littérature, de mœurs, de langue, l'Italie est destinée à former une seule nation. »

II.

L'accusation de violence, de la terreur érigée en système, lancée contre le gouvernement républicain est aujourd'hui démentie solennellement par les faits de la défense. On ne commande point par la terreur l'enthousiasme à tout un peuple armé (1), et vous êtes messieurs, dans l'alternative de calomnier la valeur des soldats français ou de vous réfuter par vous-mêmes, de déclarer que quelques factieux, contraints de comprimer une population de 160 mille âmes, ont suffi pour combattre pendant deux mois, souvent pour vaincre, votre armée; ou bien pour vous sauver du reproche d'imbécilité et de lâcheté, d'avouer que le gouvernement, le peuple, la garde nationale et l'armée étaient réunis à Rome dans une seule pensée de liberté et de guerre contre les ennemis de la République.

Pourtant il faut en parler de cette accusation, assez du moins pour que vous ne puissiez point répéter cette stupide calomnie sans que d'autres puissent vous dire : Votre mensonge a été prémédité.

Laissez de côté l'assassinat de Rossi, tant de fois hypocritement rappelé. La république décrétée le 9 janvier 1849 ne doit point se défendre contre l'imputation d'un fait arrivé le 16 novembre 1848, lorsque le parti des princes, le parti des modérés, sectaires de Charles-Albert, occupait le pouvoir et exilait ou condamnait au silence absolu les hommes de la foi républicaine.

Personne en Italie ne songe à accuser vos révolutions de provenir de l'assassinat, parce que le duc de Berry est tombé sous le poignard, ou parce que cinq ou six tentatives de régicide se sont succédées à Paris dans le laps de deux années. Tenez-vous aux faits généraux qui signalent, dans tous les temps, dans tous les lieux, les systèmes qui s'appuient sur la violence? Pouvez-vous, messieurs, citer, pendant les cinq mois de gouvernement républicain, une seule condamnation à mort pour crime politique? un seul tribunal exceptionnel institué dans Rome pour juger les crimes politiques? un seul décret contre la liberté de la presse qui soit antérieur au siége? Citez donc; citez les lois qui organisèrent la terreur; citez les bandes féroces, citez les victimes, ou bien résignez-vous à porter éternellement la marque des imposteurs.

« Le drapeau républicain, hissé dans Rome par les représentants du Peuple, disions-nous dans une de nos déclarations, ne représente point le triomphe d'une fraction de citoyens contre une autre; il représente un triomphe commun, une victoire remportée par une quantité de citoyens, consentie par l'immense majorité, du principe du bien sur celui du mal, du droit commun sur celui de quelques personnes, de la sainte égalité, que Dieu imposait à tous les hommes, sur les priviléges et sur le despotisme. Nous ne pouvons être républicains sans être et sans nous montrer meilleurs que les pouvoirs renversés!... Nous ne sommes point le gouvernement d'un parti, mais le gouvernement de la nation... Ni intolérance ni faiblesse : la république est énergique et conciliante. Le gouvernement de la république est fort; donc il ne craint point. »

Dans ces lignes était contenu le programme républicain, et il n'a jamais été violé, comme les vôtres, ministres de France, par les hommes qui parmi nous ont administré la république.

Nous étions forts, forts de l'affection des honnêtes gens, — et les hommes du mal sont très rares parmi nous ; — forts de l'adhésion de nos concitoyens, bien autrement que vous ne l'êtes, messieurs. Nous n'avions pas besoin pour nous soutenir d'imposer à la capitale l'état de siége, de dissoudre les gardes nationales, de remplir les prisons, d'y jeter pêle-mêle avec les autres les représentants du Peuple, de condamner à la déportation des centaines d'ouvriers de nous entourer de canons et de soldats pour comprimer le reste de la population. Notre capitale était contente, je pense, malgré le poids des sacrifices qu'impose tout changement dans l'Etat, tranquille, calme, lorsque la présence de votre armée sous nos murs aurait provoqué à un coup de main les mécontents, s'il y eût eu des mécontents dans Rome.

Notre garde nationale fournissait plus de sept mille hommes au service actif dans la ville et sur les murs. Nos prisons étaient presque vides d'accusés politiques. Deux ou trois individus, suspects à bon droit d'avoir entretenu des relations avec votre camp; deux ou trois cardinaux saisis en flagrant délit de conspiration, et un officier, le sieur Zamboni, coupable de désertion, étaient seuls sous procès, lorsque M. Corcelles vint visiter les prisons; cinq ou six détenus, les nommés Freddi, Alai et autres pareils, par lui trouvés au château Saint-Ange, y étaient par ordre de Pie IX, et pour avoir conspiré contre son gouvernement. Les hommes les plus contraires à la République, un Mamiani, un Pantaleoni, se promenaient librement dans les rues de Rome.

Nous rappelions au Peuple, à qui ils étaient suspects, que la République, meilleure que la monarchie, regardait les opinions comme inviolables lorsqu'elles ne se traduisent pas en faits dangereux, et le Peuple, généreux par nature et par la conscience de sa force, nous écoutait et les respectait; les dangers n'ont commencé pour quelques-uns de ces hommes que lorsque nous ne pouvions plus interposer notre parole, et que le spectacle de votre force brutale irritait la multitude et la poussait à la réaction.

Plusieurs de nos canons, vu l'impossibilité de les garder sur toute l'enceinte de la ville, sont successivement restés accessibles à tout venant, sans un seul soldat qui les gardât. il y eut même un jour, le 16 mai, lorsque nos troupes se rendirent du côté de Velletri, contre l'armée du roi de Naples, où depuis cinq heures jusqu'à minuit la ville est restée dépourvue de toute milice et confiée uniquement au Peuple. Les troupes françaises étaient à peu de distance de nos murs. Nous avons renvoyé les quelques gardes qui se trouvaient aux portes du palais du gouvernement pour les placer là où elles étaient nécessaires.

L'amour du Peuple nous sauvegardait : ni alors ni dans aucun temps, — au milieu des privations matérielles, inséparables du demi-blocus que vos forces avaient établi autour de nous, sous la pluie de vos bombes, comme sous l'influence corruptrice que vos agents et ceux de Gaëte s'efforçaient d'exercer, — pas une tentative d'insurrection n'a été essayée par ceux que M. Drouyn de Lhuys appelle effrontément les honnêtes; pas une voix ne s'est élevée du milieu du Peuple pour nous dire : Descendez. Faction! terreur! Ah! si votre conscience, ministres de la France, conservait une ombre de pudeur, vous, regardant autour de vous, et songeant à l'intimidation et aux violences au moyen desquelles vous vous soutenez dans Paris, vous auriez évité soigneusement d'employer ces mots, de crainte que d'autres n'y eussent pu lire votre condamnation.

Que si l'assemblée devant laquelle vous avez parlé ne fût point gâtée sans retour et inaccessible à tout amour de la vérité; si au lieu de se traîner servilement sur les traces du pouvoir quel qu'il soit, les membres qui, par leurs votes, soutiennent votre politique extérieure eussent eu un système dans la tête, une croyance dans le cœur, fût-elle contraire à la nôtre, cent voix se seraient élevées tumultueusement à vos paroles et se seraient écriées : « Taisez-vous! ne déshonorez point nos tendances par un mensonge flagrant. » Quoi! le premier décret que vous avez publié dans Rome établit les tribunaux militaires pour les faits politiques, dissout les cercles, le gouvernement, l'assemblée!

Le 5 juillet, vous défendez tout rassemblement, même pacifique; vous proclamez des châtiments exemplaires pour protéger les personnes ayant des relations amicales avec vos troupes.

Le 6, vous dissolvez la garde civique.

Le 7, vous ordonnez le désarmement complet des citoyens.

Le 14, vous supprimez tous les journaux.

Le 18, vous lancez des menaces contre toute réunion de plus de cinq personnes; tous vos actes, au milieu d'une population que vous affirmez vous être favorable, et qui nous sont apportés officiellement par votre journal, sont précisément les mêmes que ceux que nous croyions, sur votre parole, avoir répandu la terreur dans Rome au temps du gouvernement républicain, et dont nous ne trouvons pas de trace dans ses décrets; et vous persistez impudemment à lui lancer une accusation qui retombe sur vous, et à vous glorifier d'être les restaurateurs de la liberté, de la paix et de l'ordre!

Ces dispositions durent toujours; elles continuent deux mois après votre triomphe. Les prisons regorgent d'hommes dont la plupart ne sont coupables que d'avoir obéi à qui gouvernait, n'ont d'autre tort que d'avoir été désignés, par quelques espions, aux vengeances sacerdotales. Plus de cinquante prêtres sont enfermés dans le château Saint-Ange, coupables d'avoir prêté leurs services aux ambulances républicaines. A Rome, de terribles condamnations aux travaux forcés à perpétuité frappent lâchement des officiers subalternes de la force publique. A Bologne, à Ancône, à Rimini, on fusille des jeunes gens pour avoir été détenteurs d'une arme. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui, dans les Etats-Romains, une famille sur cinq qui n'ait un de ses membres en fuite ou en prison.

Les hommes du parti qui s'appelait modéré, les hommes auxquels vous affirmez que vous vous êtes adressés en entrant dans Rome, sont exilés par votre fait. Mamiani, Galetti, le père Ventura sont en exil. Votre ouvrage, c'est un travail de destruction; ouvrage égal à celui que la monarchie accomplissait en Espagne en 1823. Si vous aviez eu du moins le courage brutal de la monarchie; mais, représentants infidèles d'une idée qui n'est pas la vôtre, hostiles dans le secret de votre cœur au drapeau auquel vous avez juré publiquement foi, conspirateurs plutôt que ministres, vous êtes condamnés à vous envelopper hypocritement, sciemment dans le mensonge. (*La fin à demain.*)

(1) La garde nationale comptait environ 13,000 hommes; par suite de son organisation antérieure au gouvernement républicain, elle représentait à Rome la classe moyenne, la classe la plus pauvre étant exclue du service actif.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

ETATS GERMANIQUES.

Bavière. — MUNICH, 21 *septembre.* — Le ministre des affaires étrangères a déposé hier à la chambre des députés les correspondances de la Bavière avec la Prusse concernant les questions de la nouvelle organisation de l'Allemagne. La Bavière a dès le commencement déclaré à la Prusse que son accession au projet des trois-rois était impossible. Mais reconnaissant la nécessité d'un pouvoir central, le gouvernement a chargé le ministre des affaires étrangères de s'entendre à ce sujet avec Vienne et Berlin. Les conférences ont eu lieu à Berlin, où le ministre bavarois a proposé que l'Autriche et la Prusse prissent l'initiative d'un pouvoir central provisoire. Les propositions du cabinet de Vienne qui en ont été la suite, ont transmis la faculté de former ce pouvoir trop exclusivement aux deux puissances et ont laissé quelque doute sur les attributions de ce pouvoir. La Prusse a rejeté les propositions autrichiennes, par le motif qu'elle voulait d'abord savoir quelles étaient les intentions de Vienne vis-à-vis de l'état fédératif proposé par les trois rois. L'Autriche et la Bavière ont opposé à cet égard à la Prusse l'existence du pouvoir provisoire dans les mains de l'archiduc et de son ministère, que la Prusse a *de fait* méconnu. Là s'arrêtent les conférences; les actes qui en rendent compte prouvent que les jalousies et les ambitions des têtes couronnées ont paralysé les efforts des Allemands pour arriver à une unité nationale.

PRUSSE.

BERLIN, 23 *septembre.* — La seconde chambre a adopté hier le projet de loi sur la garde nationale, déjà votée par la première chambre, qui suspend la réorganisation de cette garde jusqu'à l'adoption d'une loi spéciale. Mais elle a rejeté la principale disposition que la première chambre avait admise et qui autorisait à dissoudre la garde jusqu'à la même époque. C'est une victoire pour le parti libéral.

— Les ministres prussiens veulent devenir populaires à mesure qu'ils sont menacés de perdre les faveurs de la cour. Un d'eux, le ministre des finances, M. Rabe, est allé jusqu'à se montrer dans une *Bier-stube* (sorte de cabaret où on boit de la bière) où, s'étant attablé, il a bu sa choppe et fumé son cigare en s'entretenant avec les employés qui fréquentent aussi cette réunion. Avant la révolution, cela eût été pour la ville un scandale affreux.

HONGRIE.

La cruauté et la froide impassibilité des Autrichiens ne tendent qu'à exaspérer les Hongrois. Le sort de la ville de Losoncz est une des preuves de ce que nous avançons. Cette ville a été pillée et détruite par les Russes. Les habitants qui s'étaient enfuis n'ont trouvé à leur retour que des décombres. Ils erraient à moitié nus dans les rues de leur ville. On y voit encore les premières notabilités privées du strict nécessaire et mourant d'inanition. Des collectes faites dans les environs ont produit une somme de dix-huit mille florins en billets de Kossuth. Le gouvernement a fait saisir et brûler cet argent. Il ne restait plus à la municipalité d'autre ressource que d'implorer la pitié du commissaire civil et de lui demander un prêt de huit cents florins afin de fournir du pain aux habitants réduits à la misère. Le commissaire impérial, Geringer, a promis de s'informer jusqu'à quel point la ville avait mérité son sort. On prévoit le résultat de cette information, et en attendant les malheureux meurent de faim.

— Les Autrichiens s'acharnent surtout contre les communes juives, probablement parce qu'elles sont censées avoir de l'argent. Cette spéculation infâme a déjà été appliquée aux villes de Pesth et d'Arad. Nous apprenons maintenant que la commune israélite de Therésiopol éprouve le même sort. Quoiqu'elle ne soit composée que de 120 personnes on la force à payer 250,000 florins pour acheter 25,000 paires de souliers aux soldats autrichiens. Les Autrichiens se font payer par chaque jour de retard 200 florins, et ils emprisonnent les principaux membres de cette commune pour mettre à exécution ce brigandage officiel.

— Le général russe Hasford continue à occuper avec sa division une partie de la Transylvanie. Son quartier général est à Hermanstadt.

— On lève en Hongrie des recrues pour en former un corps de gendarmerie.

— D'après des rapports officiels, la dette publique de la Hongrie s'élève à la somme de 62 millions. On aurait trouvé des preuves que Kossuth a envoyé en Angleterre 7 millions de florins en or et en argent qui forment un fond pour la propagande qu'il a l'intention de continuer.

— On a condamné à Pesth à 10 ans de prison le colonel polonais Zelinski. Un autre officier du même rang et de la même nation, le prince Woroniecki, également fait prisonnier, attend son jugement. Ce dernier avait formé un bataillon de chasseurs, et il s'est montré ami ardent du gouvernement révolutionnaire.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 22 *septembre.* — *Chambre des députés, séance du 21.*

La chambre des députés s'est occupée dans cette séance d'une question particulière, relative à l'avocat Rossi, ancien capitaine dans un corps lombard. Les corps lombards ont été dissous; comme député, M. Rossi avait réclamé contre cette mesure, et de plus il avait déclaré qu'il ne siégerait plus à la chambre, jusqu'à ce qu'une enquête eût été faite sur son compte. La chambre, sur la proposition du député Tecchio, adopte un ordre du jour qui semble tout concilier.

Des additions proposées à la loi sur les majorats ont été renvoyées à la commission.

Demain doit avoir lieu le rapport de la commission chargée d'examiner le traité de paix avec l'Autriche.

La chambre a ensuite voté sans discussion la loi des finances, qui était revenue du sénat dépouillée de son préambule.

La chambre a passé enfin à la discussion de la loi relative aux droits civils et politiques à accorder aux habitants des provinces italiennes qui ne font pas encore partie du Piémont.

La discussion générale a été fermée et l'article 1er adopté.

—M. Massimo d'Azeglio a repris le portefeuille des affaires étrangères, qui, en son absence, avait été tenu par le ministre des travaux publics, M. Galvagno.

La *Concordia* contient les dispositions prises par la commission nommée par le roi pour la réception à Gênes, et le transport à Turin de la dépouille mortelle de Charles-Albert.

GÊNES, 20 *septembre.* — On assure que le vapeur qui transporte le corps de Charles Albert se trouve en ce moment dans le port de Villefranche, où il attend des ordres supérieurs. Le pyroscaphe *Gulnara* lui a été expédié.

On attend samedi l'arrivée du triste convoi. Tous les préparatifs sont faits. Le cénotaphe est achevé; il est magnifique.

— Par ordre de l'autorité, les propriétaires font blanchir à la chaux tous les escaliers et l'entrée de leurs maisons. On prend enfin toutes les précautions possibles pour repousser le fléau du choléra.

Lombardie—MILAN. — Une notification de la direction provinciale ordonne à tous les sujets lombards qui ont servi à Venise, et auxquels il a été permis de rentrer dans leur patrie, de dépouiller l'uniforme des corps dans lesquels ils ont pu servir, sous peine d'encourir toute la rigueur des lois militaires.

Vénétie. — VENISE. — La *Gazette* de Venise publie la notification suivante :

« Il est venu à ma connaissance que l'on s'est permis de tracer sur les murs des inscriptions pour répandre de fausses nouvelles et exciter à la haine et au mépris du gouvernement.

» Je me vois donc dans la nécessité de rappeler que les faits de cette nature seront punis par un conseil de guerre, et punis suivant toute la rigueur des lois. Les propriétaires ou gardiens des maisons ou établissements, ou qui pour eux, seront obligés de faire enlever immédiatement les dites inscriptions sous peine d'être mis en état d'arrestation et d'être punis militairement.

» GORZKOWSKI. »

Toscane. — FLORENCE, 19 *septembre.* — On assure que le conseil d'Etat a déjà terminé la nouvelle loi électorale, dans laquelle ont été introduites d'importantes modifications.

Ces jours derniers, l'archevêque de Florence s'est transporté près du procureur général pour déposer une accusation d'impiété contre le journal *lo Statuto* pour ses réflexions sur la défense des œuvres de Gioberti, Rosmini et Ventura. Il est inutile de dire que le procureur général a eu assez de bon sens pour repousser la demande de M. l'archevêque de Florence.

Etats romains.—ROME, 16 *septembre.*—Aucun acte de la part de la diplomatie française. Le général Rostolan, après avoir menacé de faire placarder la lettre du président, n'en a rien fait.

Ce nouveau conflit a fait déchoir encore la dignité de la France, parce qu'une nation forte ne doit jamais demander sans être sûre d'obtenir. La joie de nos abbés est incroyable toutes les fois qu'ils peuvent faire subir quelque échec à la politique de la France. Hier, ils avaient ordonné à l'abbé Coppi, rédacteur en chef du journal officiel, de fermer l'imprimerie plutôt que de profaner les presses de la révérende chambre apostolique avec la lettre du président.

Il court bien des bruits. Les Français reprendront-ils les rênes de l'administration publique, comme quelques-uns semblent l'assurer? Bien peu de gens le croient parce que bien peu de gens ont foi dans la politique de la France. On ne peut croire sérieusement qu'elle veuille faire triompher une politique libérale quand, tous les jours, la réaction devient de plus en plus menaçante et que les prêtres deviennent de jour en jour plus audacieux.

En délivrant les passeports aux proscrits on leur fait souscrire l'obligation de ne plus remettre les pieds dans leur pays sous peine de se soumettre à l'emprisonnement et aux galères.

Calandrelli, à qui son bannissement a été signifié, a répondu que, comme militaire romain, il avait le droit d'être fusillé dans sa patrie.

Du reste, des personnes bien informées assurent que la proscription atteindra même les membres de l'ancienne chambre constitutionnelle.

A Rome et à Bologne doit être frappée une nouvelle monnaie de cuivre, de la valeur de 5 baiocchi, qui aura cours dans les Etats pontificaux.

Le poids de cette monnaie sera de 40 grammes, soit de 25 pièces par chaque kilogramme.

BOLOGNE, 18 *septembre.* — Cinq paysans ont été condamnés à mort et fusillés pour avoir été trouvés en possession de quelques armes.

Trois ont été condamnés à la détention pour avoir injurié les troupes impériales.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 25 *septembre.*— *Midi.* Consolidés au comptant 92 3/4, pour compte 92 7/8.

Trois heures. Pour compte 92 3/4.

— Les papiers publics espagnols ont éprouvé de la baisse à cause des inquiétudes répandues au sujet de l'expédition projetée des volontaires américains contre Cuba.

Les nouvelles les plus récentes d'Amérique, arrivées par le *Caledonia*, démentent, au contraire, la probabilité du départ de cette expédition, au moins pour le moment. Tout était tranquille au Canada. Le gouverneur, lord Elgin, devait se rencontrer avec le président Taylor aux chutes du Niagara.

— D'après une lettre d'Alexandrie (en Egypte) du 12, la construction du chemin macadamisé entre le Caire et Suez avance considérablement; c'est une maison grecque qui s'est chargée de cette entreprise.

— Une des femmes de Méhémet-Ali, la mère de Saïd Pacha, vient de mourir.

— Les princes marocains qui s'étaient embarqués de chez eux sur un steamer anglais pour aller en pélerinage à la Mecque, sont arrivés en Egypte.

— Le duc de Hamilton a manqué se tuer en tombant de cheval à la campagne.

Irlande. — On nous écrit de Dublin :

Les troubles et l'anarchie augmentent de plus en plus en Irlande; les fermiers continuent à vouloir enlever la récolte, que les propriétaires font garder par la force armée. Mais ces désordres n'ont pas lieu sur les terres des bons propriétaires, qui malheureusement ne sont qu'en petit nombre. En attendant, le sang du peuple coule dans ce pays, qui est menacé d'une nouvelle famine, malgré l'abondante moisson de cette année. M. Duffy parlant de la maladie qui frappe les pommes de terre cette année-ci encore, et voulant inspirer à ses compatriotes le sentiment de leur position et de leur dignité, a dit :

« Notre misère profonde peut exciter la charité de l'Angleterre, de l'Europe, du monde entier. Oh! oui, nous pouvons mendier; l'Irlande peut mendier. Qu'elle devienne de nouveau le pauvre des nations, des provinces et des plus obscures contrées de la terre; car il n'y a pas d'Etat, si pauvre qu'il soit, qui ne lui tende une main secourable. Qu'on envoie son tronc de mendicité dans tous les pays qu'éclaire le soleil; que sur les rives du Bosphore on le tende au Grand Turc pour recevoir ses besans d'or ; qu'on le fasse retentir pour implorer les sous crasseux du nègre du Mississipi.

»St Pétersbourg aura de nouveau pitié de nous en voyant que nous sommes toujours esclaves et mendiants; les nègres affranchis d'Haïti enverront leur aumône fraternelle aux esclaves blancs de l'Irlande; l'Australie et l'Amérique fréteront de nouvelles flottes pour porter du blé à nos rivages (comme si le sol de l'Irlande était un rocher stérile); le parlement de la Barbade (la Barbade qui a moins d'étendue que le plus petit de nos comtés) et le parlement de la colonie pénale de Bermude voteront des secours pour sept millions d'Irlandais privés de tout droit social.

» Mais apprenez, pendant que vous mendiez, que les contributions de tout l'univers, dans son élan généreux de pitié, tel libéral qu'il fût, n'ont pas fourni l'aliment d'une seule semaine pendant la famine de 1847. »

La moisson actuelle, mûrie sur le sol irlandais, fournirait des moyens de subsistance pour toute sa population, et laisserait même un très grand excédant. Mais l'on veut que nous donnions cette récolte exclusivement à quelques centaines de propriétaires, sous prétexte de payer des loyers et des arrérages de loyers, stipulés d'une manière frauduleuse. Quand même la convention serait honnête et loyale, la première dette que doit payer cette moisson, c'est de nourrir celui qui l'a produite.

On exige que le fermier abandonne la récolte aux propriétaires, et qu'il laisse trois millions de paysans, hommes, femmes et enfants, pourir par la faim et la dysenterie. Mais qu'il y ait famine, mendicité, massacres ou non, on laissera les propriétaires enlever la récolte et en dépenser le produit dans des orgies scandaleuses. Il faut donc que le peuple meure de faim, parce que quelques centaines de propriétaires se trouvent trop embarrassés dans leurs intérêts personnels pour s'occuper des travaux d'améliorations dont ce pays est susceptible.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 26 *septembre.*—L'anniversaire de l'indépendance belge a été célébré, le 25, par la pose de la première de la cité ouvrière d'Ixelles. Le 24, à midi, les sociétés des différents tirs se sont rendues au cortége à la Grand'Place et y ont été reçues par l'autorité communale. Les jeux populaires ont commencé à deux heures. Le soir, les musiques militaires réunies ont donné un concert. Le 25, des prix ont été distribués aux vainqueurs dans le cours de chant d'ensemble et aux enfants de troupe de Lierre, de même qu'aux lauréats des écoles supérieures et communales. Après le bal populaire au boulevard du Régent, un feu d'artifice a terminé la journée. Aujourd'hui il y a grande revue, des distributions de prix, illumination et grand bal.

— Le presse belge commence à s'occuper du nouveau mode électoral introduit en France, et elle envisage son application à la Belgique selon les diverses opinions politiques.

Voilà ce qu'en pense la *Nation* : « La Constitution belge, dit ce journal entre autres, a *décrété* la souveraineté du Peuple : *Tous les pouvoirs émanent de la nation*. Or, peut-on dire en Belgique que le Peuple est souverain, quand plus de 900,000 Belges sont privés de leurs droits électoraux, quand à peine un individu sur cinquante-sept peut prendre sa part de souveraineté dans les élections? N'est ce pas là une souveraineté purement illusoire? Il est à désirer que cette iniquité cesse bientôt en Belgique. »

— Un arrêté royal, du 24 septembre, porte :

Un monument sera érigé à Bruxelles, sur la place des Panoramas, en commémoration du congrès national.

INDES ORIENTALES.

La malle qui vient d'arriver apporte des nouvelles de Madras jusqu'au 13 et de Calcutta jusqu'au 8 août. Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 26 juillet. Dans l'Inde rien d'important n'est arrivé. Le Punjaub est tranquille ; une armée de 54,000 hommes, sous le commandement de sir W. Gilbert, veille sur cette nouvelle conquête britannique. Les affaires commerciales sont dans un état assez satisfaisant. En Chine, l'entrée de la ville de Canton est toujours interdite aux étrangers, sans qu'il y ait eu de démonstrations hostiles de part et d'autre.

Le conflit entre le capitaine Keppel et le gouvernement portugais de Macao se trouve l'objet de négociations entre les gouvernements respectifs en Europe.

Un Apologue.

Il y avait une fois un Monsieur qui avait gagné un éléphant dans une loterie.

Cet éléphant était superbe, et peu cher, au prix qu'il avait coûté au gagnant.

Mais le Monsieur n'avait aucun endroit pour le mettre.

Personne ne voulait l'en débarrasser.

Il l'aurait bien lâché dans les rues, mais il avait peur de la loi.

Il était trop humain pour le laisser mourir de faim.

Il n'osait pas le tuer.

Bref, le Monsieur se trouvait dans un état de perplexité bien naturel chez un homme ayant une très mince fortune, une petite maison, des sentiments d'humanité — et un éléphant.

La France a gagné son éléphant à Rome.

Elle ne sait que faire de lui.

Elle ne peut soutenir le pape et les cardinaux, parce qu'elle est intervenue en faveur de la liberté.

Elle ne pent soutenir les républicains, parce qu'elle est intervenue dans la cause du pape et des cardinaux.

Elle ne peut agir contre l'Autriche, parce que la France est conservatrice et pacifique.

Elle ne peut continuer de maintenir son armée à Rome, parce que cette armée n'y est pas traitée avec respect.

Elle ne peut retirer son armée de Rome, parce que ce serait se rendre ridicule.

Elle ne peut aller en avant, parce qu'elle a insisté pour que le peuple romain allât en arrière.

Elle ne peut aller en arrière, parce que le peuple français insiste pour qu'elle aille en avant.

Elle ne peut choisir la mauvaise voie, parce que l'opinion publique la contraint à entrer dans la bonne.

Elle ne peut choisir la bonne voie, parce que son manque d'honnêteté l'a forcée de choisir la mauvaise.

En un mot, elle est prise entre les cornes d'un dilemme, et plus elle se trémousse, plus elle sent les pointes desdites cornes, qui ont fini par la clouer à l'instar d'un scarabée dans une collection exposée aux regards des curieux, comme un échantillon de l'espèce légère et papillonnante de l'entomologie politique.

Pauvre France! personne ne voudra donc la débarrasser de son éléphant?

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle un décret de M. le président de la République par lequel la composition du conseil des prud'hommes de Cambrai est définitivement arrêtée.

— Le *Moniteur* prête aujourd'hui ses colonnes à la diatribe de M. Dupin contre la République.

— Tous les ouvrages qui ont remporté les prix aux quatre grands concours seront exposés publiquement les 30 septembre, 1er, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 octobre au palais des Beaux-Arts. Les grands prix seront décernés le 6 octobre en séance solennelle au palais de l'Institut.

— A dix heures, ce matin, comme les journaux l'avaient annoncé, a eu lieu dans la grande salle de la République, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du citoyen Berger, préfet, assisté des citoyens Merruau, secrétaire général, Gallis, membre de la commission municipale, Blanche, conseiller de préfecture, de quelques employés subalternes et des citoyens Croiseau et Berquin, deux des six huissiers de la préfecture, le premier tirage des numéros de coupons de l'emprunt municipal de 25 millions contracté, il y a quelques mois, avec la maison Béchet Dethomas et compagnie.

Avant le tirage, les nombreux spectateurs qui étaient réunis pour assister à ce tirage ont été témoins d'une scène administrative assez intéressante. Il s'agissait de déposer dans une roue vitrée et fermant à plusieurs serrures les vingt-cinq mille numéros de coupons dudit emprunt.

Ces numéros avaient été placés d'avance, chacun dans un petit étui en carton, puis on les avait divisés par 500, dans 50 petites boîtes carrées, dont le fond présentait 500 alvéoles pour les loger. Le trou de la roue ayant été ouvert, le contenu des boîtes a été successivement jeté dans une espèce d'entonnoir pour tomber au fond de la roue.

Cette opération très longue terminée, les huissiers, commis à ce travail, ont tourné et retourné la roue de manière à bien mêler les 25,000 numéros.

Procès-verbal du tout a été dresse.

Alors un enfant a procédé au tirage des 34 numéros qui, sortis dans l'ordre ci-après, ont gagné les primes suivantes :

1er n°. sorti : 423 a gagné la prime de 30,000 fr.;
2e 14,053 15,000
3e 348 10,000

Les numéros 8,392, 8,944, 9,808 et 3,060 sortis les 4e, 5e, 6e et 7e ont gagné chacun une prime de 7,000 fr.

Les numéros 24,936, 21,782 et 12,877, sortis les 8e, 9e et 10e, ont gagné chacun une prime de 3,000 fr.

Les numeros 15,642, 1,417, 11,670 et 20,540, sortis les 11e, 12e, 13 et 14e, ont gagné chacun une prime de 2,000 f.

Les numéros 10,593, 2,161, 8,800, 20,361, 21,273 et 3,561, sortis les 15e, 16e, 17e, 18, 19e et 20e chacun une prime de 1,000 francs. »

Les numéros 7,297, 5,694, 24,013, 22,084, 2,293, 13,116, 23,462, 14,532, 5,447, 21,431, 16,037, 8,746 et 21,428 ont gagné chacun une prime de 500 francs. Enfin le numéro 11,893, sorti le 34e et dernier, a gagné la prime variable de 895 francs. Ces coupons en primes et les intérêts seront payés à partir du 1er octobre à la caisse municipale.

—Aujourd'hui, à 10 heures, a eu lieu, au palais des Petits-Augustins, l'ouverture de l'exposition des ouvrages de MM. Houzet, Pils, Chazal, Beaudry, Levy, Marguerie, Bouguereau, Boulanger, Moreau et Giffard, tous les dix entrés en loges pour disputer les grands prix de peinture historique de 1849.

Le sujet imposé a été :

Ulysse reconnu à son retour par sa vieille nourrice Euryclée au moment où il se lavait les pieds.

L'affluence des visiteurs appartenant au monde artistique était considérable.

L'exposition durera jusqu'à vendredi soir. L'Académie prononcera son jugement samedi.

— L'Association des travailleurs de toutes les professions et de tous les pays, constituée par acte déposé le 21 août dernier chez Me Bouclier, notaire, et enregistré, a fondé son premier établissement à Châtillon, à une lieue de Paris, par la barrière d'Enfer, où l'on prend les voitures. Nous engageons les amateurs de parties champêtres et les chasseurs à s'y rendre. Ils y trouveront, à un prix modéré, un très bon restaurant, des appartements meublés et non meublés, un bal, un grand jardin d'où la vue domine tout Paris, et ils seront à proximité du bois de Meudon et du Plessis-Piquet.

— Les associations ouvrières sont prévenues que l'assemblée des délégués, qui devait avoir lieu jeudi soir, est remise à vendredi 28 courant, à sept heures précises, impasse de la Grosse-Tète, 8.

Les délégués qui n'ont pas encore présenté de pouvoirs devront les présenter pour être admis à cette séance.

— Il est faux que les nouveaux coins monétaires, à l'effigie de la République française, de M. Oudine, avec lesquels on frappe des pièces de 5 fr. depuis huit jours soient retirés. Aujourd'hui, ils continuaient de frapper du numéraire pour la Banque de France.

On s'occupe à l'hôtel des Monnaies d'adapter aux presses le coin adopté de M. Merley, pour frapper des pièces d'or de 10 fr., à l'effigie de la République française.

Le Rédacteur-Gérant : **EUGÈNE CARPENTIER.**

Bourse de Paris du 26 septembre.

Avant la Bourse. — Les cours étaient plus faibles ce matin qu'hier dans la soirée, on avait fait 89 05 et l'on n'était plus qu'à 88 95, on attribuait cette faiblesse à la nouvelle que les affaires de Rome ne pourraient pas être arrangées pour le moment de l'ouverture de l'Assemblée.

Bourse, une heure. — La rente était offerte mais elle donnait lieu à peu de transactions; on a fait 88 95 et l'on est tombé à 88 85.

On offrait beaucoup les obligations nouvelles de la Ville, dont on a fait ce matin à l'Hôtel-de-Ville le tirage des primes.

Deux heures. — Les affaires sont toujours languissantes, le 5 0|0 est maintenant à 88 85. On parle cependant d'un achat assez important qui a eu lieu au comptant.

La rente 3 0|0 a varié de 55 85 à 56.

Les obligations nouvelles de la Ville, qui étaient hier à 1,170, ont fait après le tirage 1,140 et 1,145. Les Quatre-Canaux ont monté de 7 50 à 1,100.

L'emprunt romain a varié de 78 à 77 7|8.

L'emprunt ancien du Piémont, de 2 50, à 977 50; l'emprunt nouveau a fléchi de 5, à 890.

Les actions du nord ont fait 438 75, Strasbourg, 351 25 à 352 50; Nantes, 292 50 à 293; Vierzon, 305 75; Bordeaux, 408 25; Orléans, 757 50; Rouen, 525; le Havre, 265; Marseille, 215 à 220.

Après la Bourse, à quatre heures, le 5 0|0 à 88 95.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars.	88 95	88 95	88 80	88 85	88 90
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	79 50
4 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	69 75
3 0|0 j. du 22 déc.	56 05	56 95	56 05	56 »	55 »
Action de la Banque.	2330 »	2335 »	2330 »	2335 »	2330 »
Obligations de la Ville	1090 »	1095 »	1090 »	1092 50	1090 »
4 canaux avec prime.	1100 »	» »	» »	1100 »	1092 50
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	930 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	57 50
Caisse hypothécaire..	136 25	» »	» »	136 25	136 25
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2725 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	77 7|8	Belgique, Emp. 1840..	97 1|2
Emprunt romain.........	97 1|2	Belgique, Empr. 1842.	88 1|2
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque(1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	35 »	Emprunt du Piémont..	890 »
De Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT. Saint-Germain,	415 »	415 »	415 »
Versaille, R. D.	212 50	212 50	211 25
Versailles, R. G.	172 50	173 75	175 »
Paris à Orléans,	757 50	757 50	758 75
Paris à Rouen,	525 »	525 »	530 »
Rouen au Havre,	265 »	266 »	266 25
Avignon à Marseille,	215 »	220 »	220 »
Strasbourg à Bâle,	102 50	103 75	102 50
Du Centre,	305 »	308 75	305 »
Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
Orléans à Bordeaux,	408 75	408 75	408 75
Du Nord,	438 75	438 75	438 75
Paris à Strasbourg,	352 50	352 50	352 50

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.